VILLE DE Graulhet
TARN · OCCITANIE · FRANCE

ARRÊTÉ N° 2026/500

Objet :

Animations « Vacances culturelles »
Projet C.C.A.S et école de cirque CIRC' O DADOU
Du 26 au 31 octobre 2026 - rue de la Mégisserie
Autorisation et réglementation

Le Maire de Graulhet,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2,

Vu la demande formulée le 15 septembre 2026 par Mme BARBE Sabrina, dans le cadre du projet « vacances culturelles » en partenariat avec l'école de cirque CIRC' O DADOU, afin d'organiser des ateliers d'animations du 26 octobre au 31 octobre 2026.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer le déroulement de cette manifestation afin d'assurer la sécurité du public et des participants,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : L'association CIRC' O DADOU est autorisée à organiser sous son entière responsabilité, sur le domaine public, des ateliers d'animations du **26 au 31 octobre 2026**, et d'y installer un chapiteau.

- **Les animations prévues se dérouleront sur le lieu suivant :**

  Une partie des espaces verts située rue de la Mégisserie, entre la passerelle et le parking du cinéma Vertigo.

ARTICLE 2 : Compte tenu du plan Vigipirate en vigueur, des dispositions seront mises en place par les organisateurs afin d'empêcher les accès aux véhicules autres que les véhicules de secours sur les zones piétonnes et protéger la population par tous moyens utiles.

ARTICLE 3 : Cette manifestation est autorisée sous réserve de l'obtention au préalable par les organisateurs de toutes les autorisations administratives nécessaires, et sous réserve du respect total de leurs prescriptions.

ARTICLE 4 : L'organisateur doit maintenir en bon état de propreté les espaces qu'il occupe, il devra procéder à un nettoyage complet du périmètre occupé et de son environnement immédiat, il est tenu de remettre les lieux dans leur état initial et de les évacuer.

ARTICLE 5 : « Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr ».

ARTICLE 6 : Le Directeur général des services de la ville de GRAULHET, le Commandant de la Brigade autonome de Gendarmerie de GRAULHET sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Déposé en Préfecture le : 21 OCT. 2026

Publié le : 21 OCT. 2026

Fait à Graulhet, le 20 octobre 2026
Le Maire, Benjamin VERDEIL

MAIRIE DE GRAULHET
TARN